

COMPTE RENDU de Conseil Municipal
DU 27 mars 2012

Etaient présents : M. DEROUET. LAUTOUR. PELLERIN. GESLIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. LENEVEU. CERISIER. LETONDEUR. BESNARD. POTTIER. HECQUARD. COQUIO

Absents : Néant

Pouvoirs : E.MOTTIN a donné pouvoir à CH. DEROUET

Secrétaire de séance : V. BESNARD

Ordre du jour :

-Vote des subventions 2012.

Après étude des demandes de subventions par la commission des finances, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2012 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 100€
- Foyer de l'Amitié : 200€
- Comité des fêtes : 2 000€
- Association Culture et Loisirs : 500€
- ABI section tennis de table : 500€
- Entente sportive Lonlay-Saint Bômer : 1 406 + 200 = 1606€
- F.D.G.P.C. : 100€
- Coopérative scolaire : 250€
- Comice Cantonal : 200€
- Comice d'arrondissement : 100€
- ADMR : 150€
- UNA : 150€
- Chauffage de l'église : 600€
- La truite domfrontaise : 150€

-Etude de l'implantation éventuelle d'une station services

Monsieur informe le Conseil Municipal que la station service tenue par le Garage Gaumer, route de Tinchebray est définitivement fermée. Il n'existe plus par conséquent de distribution de carburant sur la Commune et aucun commerçant ne souhaite reprendre cette activité. Le coût estimatif d'un équipement sous forme de station service en station 24/24 est de 105 000€ HT, hors travaux de VRD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que la suppression de ce service sur la Commune serait préjudiciable à la pérennisation des commerces existants, décide de tout mettre en œuvre pour construire une station service gérée par la Commune.

Il charge Monsieur le Maire :

- de demander un certificat d'urbanisme pour s'assurer de la constructibilité d'un tel équipement sur le parking, route de Domfront, au carrefour des RD 22 et 56.
- De demander une DETR 2012 pour cette réalisation
- De demander une subvention à la CPDC (Comité professionnel de la distribution des carburants).
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout autre document relatif à ce dossier.

-Délibération à prendre pour reprise d'un délaissé de terrain dans le domaine communal

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux d'aménagement du carrefour des RD 22 et RD 56, un délaissé (parking) est resté propriété du Conseil Général. Ce délaissé ne servant que localement, Monsieur le Maire, après accord du Département, propose au Conseil Municipal de l'incorporer dans le domaine privé de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'incorporer le délaissé au carrefour des RD 56 et RD 22 dans le domaine privé de la Commune.
- décide de demander à M. Bellanger, Géomètre, un document d'arpentage du terrain
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-Echanges de voirie Conseil Général/Commune

Afin d'assurer la continuité d'itinéraires des routes départementales, le Conseil Général (service gestion du réseau routier) propose le déclassement de la RD 56 dénommée rue St Michel, de la place St Sauveur à la rue de Stogursey (longueur 180 ml),

En contrepartie, la rue de Stogursey (longueur 147m) sera reclassée dans le domaine départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte cet échange de voiries,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-Indemnité de gardiennage église 2012

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une circulaire préfectorale l'informant que le taux de gardiennage d'église 2011 était maintenu en 2012. Le Conseil Municipal prend acte et décide que la délibération prise en 2011 restera applicable en 2012.

-Maîtrise d'œuvre Réhabilitation des réseaux Eaux Usées

Le Conseil Municipal, après étude des propositions décide de retenir le devis de SOGETI pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées du centre Bourg.

La proposition s'élève à la somme de 3 488.40€ HT soit 4 172.13€ TTC.
Les crédits seront portés au Budget Assainissement compte 2315.

-Plan de financement pour Réhabilitation réseaux Eaux Usées

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 octobre 2011 a décidé de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées dans la rue du centre. En effet le

diagnostic des réseaux en cours de réalisation a montré des défauts d'étanchéité. Le Conseil Général ayant en parallèle décidé de refaire le tablier routier, il convient de réaliser des travaux de chemisage des réseaux avant les travaux de voirie. Le premier estimatif de 110 000€ ne comprenant pas l'intégralité des travaux à réaliser, puisque le Conseil Général et l'Agence de l'Eau imposent le raccordement à tous les branchements pour que le projet soit éligible à 20%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le nouvel estimatif qui s'élève à la somme de 173 000€ HT soit 206 908.00€ TTC pour le montant global des travaux. Les crédits nécessaires seront portés au BP 2012, C/2315.

Il autorise le maître d'œuvre à lancer le marché sous forme de MAPA.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, ainsi qu'une DETR

Le plan de financement prévisionnel s'établi comme suit :

Agence de l'Eau et Conseil Général : 34 600€

DETR : 34 600€

Emprunt : 103 800.00€

Fonds propres : 33 908.00€

-Avenant électricité salle d'activités multiples

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une mise en conformité partielle de l'installation électrique dans la salle d'activités multiples, route du Stade. Le devis présenté par EJS de Domfront, s'élève à la somme de 1 989.90€ HT, soit 2 379.92€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'Entreprise EJS pour un montant de 1 989.90€ HT soit 2 379.92€ TTC
- les crédits nécessaires seront prévus au BP 2012 C/61522.

-Délibération à prendre pour contrat groupe d'assurances du personnel

Monsieur Le Maire **expose** l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

-Proposition contrat Apave pour vérification du paratonnerre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de la Commission de sécurité dans l'abbaye, il y a lieu de faire la vérification réglementaire du paratonnerre installé par la Commune et situé sur l'Abbaye. Le montant de la prestation présenté par l'Apave est de 350€ HT soit 418.60€ TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

-Participation aux Festival des Bocageades avec « Culture et Loisirs »

Monsieur le Maire passe la parole à Florence Leneveu qui expose que dans le cadre de la semaine des Bocageades organisée avec la Communauté de Communes du Domfrontais du 21 au 27 mai 2012, l'Association Culture et loisirs va organiser le vendredi 25 mai un cinéma en plein air sur le thème «Contes et Légendes ». En prélude de ce film une présentation des Communes de la Communauté de Communes du Domfrontais sera faite en images pour les communes qui le désirent, moyennant une participation de 50 € pour chacune des Communes participantes. Le Conseil Municipal donne son accord, Florence prenant en charge la présentation pour Ionlay.

-Participation éventuelle au FSL

Le Conseil Municipal décide de ne pas contribuer au financement des fonds de solidarité au logement.

-Etude d'une demande de droit de préemption.

Le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur la vente d'un immeuble situé place Jules Levée.

-Questions diverses

☛ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réunion avec les professionnels de santé, il a effectué une visite auprès des propriétaires de l'immeuble voisin de la pharmacie, il a également visité une petite maison à vendre sur la place Jules Levée. Monsieur le Maire précise que les propriétaires, de même que les locataires de l'immeuble soucieux de l'intérêt général étaient prêts à coopérer pour la réussite de ce projet, ce dont Monsieur le Maire les a remerciés.

Il s'avérait toutefois que dans cette optique, il y aurait lieu :

-d'acheter l'immeuble après de la pharmacie et de l'aménager, ce qui ne réglait pas le problème de l'ancienne poste.

Après délibération, et afin d'optimiser au mieux les finances de la Commune, le Conseil Municipal considérant toutefois que l'actuel cabinet du médecin est privé et qu'il se doit de parer à toute éventualité, décide : :

- de laisser la pharmacie où elle se situe actuellement,
- de proposer à la Communauté de Communes du Domfrontais le rez de Chaussée de l'ancienne poste afin d'y aménager :
 - un cabinet de médecin
 - un cabinet pour l'infirmière
 - une salle d'attente,
 - des sanitaires.
- Il pourrait être envisagé de restaurer l'étage pour en faire un logement destiné à un médecin en remplacement ou autre.
- La présence de l'agence postale, actuellement au sous sol de cet immeuble ne serait pas remise en cause.

☛ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier du cabinet vétérinaire pour demander que des travaux d'isolation soient réalisés dans le local loué par la Commune. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce sujet sera revu à une réunion, après le vote du budget, en fonction des possibilités financières de la Commune.

☛ Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Domfrontais en charge du traitement des ordures ménagères, déplore que sur la Commune de LONLAY L'ABBAYE, les conteneurs situés en campagne débordent trop souvent de déchets de toutes sortes : encombrants, gravats, ferrailles, bois, placo-plâtre, cartons, produits toxiques etc...).

Le Conseil Municipal trouve intolérable que malgré la présence de la déchèterie, ces dépôts continuent. Il va afficher le courrier reçu par la Communauté de Communes du Domfrontais au tableau et à chaque fois qu'un fait similaire sera constaté, une photo sera prise et immédiatement affichée afin que les intéressés prennent conscience de leur incivilité. Un article sera également mis dans le prochain bulletin municipal.

☛ Lecture est faite d'un courrier des habitants de la Verdrie qui voient arriver de temps en temps, des poids lourds dans leur chemin sans issue. Pour éviter des manœuvres périlleuses, une pancarte « voie sans issue » sera apposée sur le panneau de village à l'entrée du chemin.

☛ Le Conseil Municipal ne donne pas suite à une demande de subvention émanant d'une école d'une Commune voisine.

☛ Le Conseil Municipal constitue le bureau pour les prochaines élections.